



www.e-dna.be

CONVENTION

ENTRE : Point be sprl, dont le siège social se situe au 19 rue d'Enghien à 1080 Bruxelles, T.V.A. : BE 0464.652.071 ; RC Bruxelles 629.728

Ci-après "l'agent d'enregistrement";

ET : _____

Ci-après "le client";

1. L'agent d'enregistrement est agréé par l'asbl DNS Belgique (ci-après DNS BE) pour faire enregistrer et renouveler des noms de domaine du domaine « .be ». L'agent s'engage à faire enregistrer et/ou renouveler le nom de domaine suivant auprès de DNS BE après réception du paiement du client.

1bis. L'agent d'enregistrement est agréé par l'asbl Eurid (ci-après EURID.eu) pour faire enregistrer et renouveler des noms de domaine du domaine « .eu ». L'agent s'engage à faire enregistrer et/ou renouveler le nom de domaine suivant auprès de EURID.EU après réception du paiement du client.

2. Le client accepte les conditions d'enregistrement de noms de domaine du domaine ".be", s'appliquant à la relation contractuelle entre le client et DNS BE. Les conditions sont publiées sur le site web de DNS BE. Une copie des conditions est annexée à la présente convention à titre d'information. Les conditions sont évolutives et sujettes à modification.

2bis. Le client accepte les conditions d'enregistrement de noms de domaine du domaine ".eu", s'appliquant à la relation contractuelle entre le client et EURID.eu. Les conditions sont publiées sur le site web de EURID.eu. Une copie des conditions est annexée à la présente convention à titre d'information. Les conditions sont évolutives et sujettes à modification. Sans avis contraire, Point be se réserve le droit d'utiliser son adresse e-mail comme e-mail du licensee si nécessaire.

3. La présente convention est conclue pour une durée indéterminée et peut être terminée par chacune des parties moyennant un préavis d'un mois.

4. Le client est tenu de payer à l'agent d'enregistrement les indemnités d'enregistrement et de prorogation pour les noms de domaine, s'élevant à 35,00 € (HTVA). Les indemnités peuvent être modifiées pendant la durée de la présente convention. Toutes les factures de Point be sont payables en Belgique au comptant sans escompte, ou stipulation contraire expresse. Toute facture sera réputée acceptée si elle n'est pas protestée par écrit par lettre recommandée dans les huit jours. Tout montant non payé à échéance portera de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de 2% par mois. En outre, le montant de la facture sera majoré de 15% à titre de clause pénale avec un minimum de 125,00 €. Les factures sont disponibles sous format électronique sur le site e-dna.be. Une facture papier est disponible sur demande par courrier à la société Point be sprl.

En cas de litige, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents. Point be se réserve la clause de propriété sur les marchandises et services non-payés.

5. a) Le client déclare et garantit que:

1. toutes les déclarations faites lors de la procédure d'enregistrement et pendant la durée de la licence sont complètes et précises;
2. l'enregistrement du nom de domaine ne violera pas de quelque façon que ce soit les droits d'un tiers;
3. le nom de domaine n'a pas été enregistré dans un but illicite;
4. il n'est pas fait usage d'un nom de domaine qui viole les lois ou règlements applicables quels qu'ils soient, tel qu'un nom qui contribue à la discrimination sur base de la race, la langue, le sexe, la religion ou l'opinion politique;
5. le nom de domaine n'est pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes moeurs (par exemple des noms obscènes ou injurieux);

b) l'agent d'enregistrement ne sera tenu responsable pour aucun dommage, quel qu'il soit, direct ou indirect, en ce compris un manque à gagner, quel que soit son origine, contractuelle ou (quasi-)délictuelle, un acte de négligence, découlant de, ou liée à, l'enregistrement ou l'usage d'un nom de domaine ou l'usage du logiciel de l'agent d'enregistrement ou de son site Web, même si l'agent d'enregistrement a été informée de la possibilité d'un tel dommage, concernant par exemple:

- L'enregistrement ou le renouvellement (ou le défaut d'enregistrement ou de renouvellement) pour le client ou pour un tiers en raison d'une erreur quant à leur identité;
- La perte de l'autorité de l'agent d'enregistrement d'enregistrer les noms de domaine ".be" ou « .eu »;
- Les droits de tiers à un nom de domaine;
- Des défauts ou problèmes techniques;

EDNA Register your .be domain name

19 , rue d'Enghien
1080 Bruxelles
Belgium

Tel. +32 2 350.37.87
<http://www.e-dna.be>
E-mail : register@point-be.be

R.C. Bruxelles 629.728
T.V.A. : BE 464.652.071
Dexia : 068-2352684-73



www.e-dna.be

- Les actes ou la négligence de DNS.be ou EURID.eu concernant la demande, l'enregistrement ou le renouvellement des noms de domaine ayant pour effet le non-enregistrement ou l'annulation du nom de domaine.

Le client indemnise l'agent d'enregistrement contre toute réclamation (et les coûts et dépenses qui en résultent, y compris les frais d'avocats) relative à l'usage ou à l'enregistrement d'un nom de domaine qui viole les droits d'un tiers.

6. Sunrise période .EU :

Point be sprl s'engage à ne compter que 25 € htva de frais administratifs en cas de refus de EURID eu. La différence sera remboursée sur le compte du client.

Les factures ne seront générées qu'après enregistrement ou refus du nom de domaine.

Respect de la vie privée

Les données à caractère personnel que vous nous transmettez sont enregistrées dans les fichiers de Point be sprl, située rue d'Enghien 19 à 1080 Bruxelles. Ces données seront traitées par point be sprl pour sa gestion clientèle, des études de marchés et dans le but de mener des campagnes d'information et de promotion personnalisées concernant nos produits et services. Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles informations, vous pouvez nous le faire savoir par e-mail ou par lettre. Ces données peuvent également être utilisées pour la personnalisation de la publicité sur **www.e-dna.be**. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

EDNA Register your .be domain name